



RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS ANNÉE 2010-2011

Plan d'action gouvernemental pour
LA SOLIDARITÉ ET L'INCLUSION SOCIALE (PSIS) 2010-2015

TITRE DE LA MESURE	Accroître la capacité financière et la souplesse du Fonds québécois d'initiatives sociales pour mieux soutenir la lutte contre la pauvreté, notamment aux niveaux local et régional, entre autres chez les Autochtones	N° DE LA MESURE	1.2
ORIENTATION DU PSIS	Revoir nos façons de faire et rapprocher les décisions des milieux locaux et régionaux		
MINISTÈRE OU ORGANISME RESPONSABLE	Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS)		

DESCRIPTION DE LA MESURE

- Reconduction ou bonification d'une mesure du Plan d'action 2004-2010
 Nouvelle mesure (non inscrite dans le document du PSIS 2010-2015 lancé en juin 2010)

Dans le cadre de l'orientation 1 du PSIS, une modification des orientations et normes du Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS) a été effectuée afin notamment d'élargir l'admissibilité à plus de partenaires, dont les Conférences régionales des élus (CRÉ) et certaines organisations autochtones. Ces modifications visaient particulièrement à mieux soutenir les démarches de mobilisation et de concertation, et à favoriser l'émergence d'initiatives locales et régionales de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Cette intervention territoriale renouvelée est bonifiée par l'augmentation de l'enveloppe budgétaire du FQIS, annoncée en juin 2010, portant son budget à 115 millions pour la durée du PSIS 2010-2015. Cette enveloppe permet également de soutenir la réalisation de projets, notamment à portée nationale, ainsi que des activités de recherche en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

ACTIVITÉS RÉALISÉES AU COURS DE LA PÉRIODE

Des subventions de démarrage ont été accordées aux CRÉ pour amorcer ou poursuivre la mobilisation et la concertation et élaborer le plan d'action régional qui constitue l'assise des Alliances pour la solidarité. L'Entente sur le développement social et de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale 2009-2012 intervenue avec la Ville de Montréal a d'ailleurs été poursuivie à même les sommes allouées au FQIS. De plus, différents projets visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale ont été soutenus.

COÛT DE LA MESURE

2004-2005 : 12,5 millions
 2005-2006 : 8,5 millions
 2006-2007 : 4,8 millions
 2007-2008 : 7,9 millions
 2008-2009 : 8,6 millions
 2009-2010 : 10,3 millions
 2010-2011 : 16,4 millions

CLIENTÈLE REJOINTE

2004-2005 : Mesures de soutien aux activités de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale de la Ville de Montréal, deux projets pilotes – Approche territoriale intégrée (ATI), ainsi que d'autres projets qui visent la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

2005-2006 : Mesures de soutien aux activités de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale de la Ville de Montréal, trois projets pilotes – ATI, ainsi que d'autres projets qui visent la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

2006-2007 : Mesures de soutien aux activités de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale de la Ville de Montréal, trois projets pilotes – ATI, ainsi que d'autres projets qui visent la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

2007-2008 : Mesures de soutien aux activités de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale de la Ville de Montréal, projets de recherche du Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion (CÉPE), trois projets pilotes – ATI, ainsi que d'autres projets qui visent la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

2008-2009 : Mesures de soutien aux activités de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale de la Ville de Montréal, projets pilotes – ATI, ainsi que d'autres projets qui visent la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

2009-2010 : Mesures de soutien aux activités de lutte de la Ville de Montréal, projets de recherche du CÉPE, projets pilotes – ATI, ainsi que d'autres projets qui visent la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

2010-2011 : Mesures de soutien aux activités de lutte de la Ville de Montréal, projets – ATI, 18 CRÉ, ainsi que d'autres projets qui visent la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

ÉTAPES À VENIR

Un premier appel d'offres pour le dépôt des projets nationaux s'est terminé le 2 mars 2011.

INFORMATION COMPLÉMENTAIRE

Les sommes engagées par le FQIS auront contribué, depuis 2004-2005, à développer des initiatives et des projets porteurs et à expérimenter de nouvelles pratiques d'intervention permettant de consolider et de renforcer la capacité d'agir du milieu communautaire afin de lutter plus adéquatement contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Par ailleurs, les montants consentis au développement des territoires (ex. : ATI) dans chaque région du Québec ainsi qu'à la Ville de Montréal auront permis de développer des démarches de mobilisation et de concertation permettant l'établissement des priorités, la réalisation de projets, la consolidation des expertises et des connaissances et l'élaboration de démarches créant les conditions favorisant la mise en place des Alliances pour la solidarité.

ADS

Cette mesure est désignée ADS dans le PSIS Cette mesure n'est pas désignée ADS